

Ligne directrice sur la gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que le projet de modifications à la ligne directrice sur la gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de dommages, aux sociétés mutuelles d'assurance et aux fédérations de sociétés mutuelles d'assurance qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières et les personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 19 octobre 2012. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Denis Poirier, MBA
Direction des normes prudentielles et des pratiques commerciales
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4672
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique: denis.poirier@lautorite.qc.ca

Le 27 septembre 2012